

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-369
AUTORISANT LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS À ACCORDER UN MONTANT
D'AIDE ANNUELLE SUPÉRIEUR À 1 % DES CRÉDITS PRÉVUS POUR LES DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT DU BUDGET CORRESPONDANT DE LA VILLE AUX FINS DE SON
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE LOGEMENT LOCATIF ÉTABLIE AU
RÈGLEMENT NUMÉRO

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 19 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-369 autorisant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à accorder un montant d'aide annuelle supérieur à 1 % des crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement du budget correspondant de la municipalité aux fins de son programme d'aide financière pour le logement locatif établie au règlement numéro 2023-M-365.

Le présent règlement a pour objet :

- D'accorder un montant d'aide annuelle supérieur à 1 % des crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement du budget correspondant de la municipalité aux fins de son programme d'aide financière pour le logement locatif établie au règlement numéro 2023-M-365

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 19 décembre 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 16 janvier 2024.

Anny Després, greffière adjointe